



Information juridique a propos du droit de sol en france

Par **hall**, le **29/04/2008** à **10:00**

J'ai l'honneur de venir par la présente vous prier de bien vouloir m'accorder une information juridique.

Etant fille d'un émigré en France depuis 1970, née à Meaux en 1980 et revenue en Tunisie, en 1989, pays natal de mes parents.

En 1995 mes parents ont divorcé. Mon père s'est remarié et resté en France. Par contre moi et ma sœur nous sommes restée auprès de notre mère en Tunisie afin de terminer nos études.

En juillet 2005 j ai été recrutée par un Ministère en tunisie .

Vu la notion de droit de sol, je voulais savoir si je peux solliciter de la nationalité française.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations les plus distinguées.